



NUMÉRO DU DOCUMENT  
(AUX FINS DE CLASSEMENT)

**CM-20-02-002**

**C A N A D A**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

Saint-Épiphanie, le 13 janvier 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Épiphanie, tenue au Centre communautaire Innergex Viger-Denonville, le treizième (13<sup>e</sup>) jour du mois de janvier deux mille vingt (2020), à vingt heures (20h00), suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

**Sont présents :**

**Messieurs les conseillers**

**Vallier Côté**  
**Abel Thériault**  
**Guillaume Tardif**

**Mesdames les conseillères**

**Pâquerette Thériault**  
**Caroline Coulombe**

**Monsieur le maire**

**Renald Côté**

**Monsieur le conseiller Sébastien Dubé était absent de la séance tenante.**

**Tous formants quorum.**

**La Direction générale adjointe, Madame Nadia Bérubé, assiste également à la séance.**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019
5. Présentation et approbation des comptes pour le mois de décembre 2019
6. Autorisation des certificats de crédit pour le mois de décembre 2019
7. Autorisation des engagements de crédit pour le mois de janvier 2020
8. Dépôt de la correspondance

## **ADMINISTRATION**

9. **DEMANDE D'AUTORISATION** – Nomination du maire suppléant (novembre 2019 à juin 2020)
10. **DÉPÔT DE DOCUMENT AU CONSEIL** – Rapport annuel 2018 sur la gestion de l'eau potable de la Municipalité pour la Stratégie municipale d'économie d'eau potable du gouvernement du Québec
11. **DEMANDE D'AUTORISATION** – Co-Éco – Réponse municipale à la demande d'intérêt pour un éventuel regroupement des municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup pour la collecte des fosses septiques
12. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE** – Club Optimiste de Saint-Épiphanie – Demande d'une commandite municipale pour le tournoi de golf annuel des Optimistes
13. **DEMANDE D'AUTORISATION** – Transferts budgétaires

## **VOIRIE**

Aucun point.

## **SÉCURITÉ INCENDIE**

14. **DÉPÔT DE DOCUMENT AU CONSEIL** – Rapport du mois de décembre 2019 sur les activités du service de sécurité incendie

## **SPORTS ET CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

15. **DEMANDE D'AUTORISATION** – Acceptation de la subvention du Fonds d'Aide au Milieu de Desjardins – Équipement sportif – Service des Sports, de la Culture et de la Vie communautaire

## **URBANISME**

16. **DEMANDE D'AUTORISATION** – Renouvellement de sièges au Comité consultatif en urbanisme

## **AFFAIRES NOUVELLES**

17. Période des questions
  18. Levée de l'assemblée
-

1. **Ouverture de l'assemblée**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**Résolution 20.01.001**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

*Pièce CM-20-01-001A*

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Vallier Côté et unanimement résolu par les membres présents du Conseil municipal d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Résolution 20.01.002**

3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019**

*Pièce CM-20-01-002A*

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019 présenté avec la pièce jointe en annexe de ce procès-verbal et portant la codification CM-20-01-002A;

**CONSIDÉRANT ALORS QUE** les membres du Conseil renoncent à leurs lectures en assemblée publique; et

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Abel Thériault et unanimement résolu par les membres présents du Conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019.

**Résolution 20.01.003**

4. **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019**

*Pièce CM-20-01-002B*

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019 présenté avec la pièce jointe en annexe de ce procès-verbal et portant la codification CM-20-01-002B;

**CONSIDÉRANT ALORS QUE** les membres du Conseil renoncent à leurs lectures en assemblée publique; et

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Caroline Coulombe et unanimement résolu par les membres présents du Conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019.

**Résolution 20.01.004**

**5. Présentation et approbation des comptes du mois de décembre 2019**

*Pièce CM-20-01-004*

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 277-07 relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire délègue certains pouvoirs d'autoriser des dépenses aux officiers municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le paiement des comptes à payer pour le mois de décembre 2019 s'élève à 455 213,61\$ et le paiement des comptes courants à 58 430,17 \$; et

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des comptes à payer et payés présentés avec la pièce jointe en annexe de ce procès-verbal et portant la codification CM-20-01-004.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Guillaume Tardif et unanimement résolu par les membres présents du Conseil municipal d'approuver les comptes à payer et payés de la Municipalité de Saint-Épiphane pour le mois de décembre qui se totalisent à 513 643,78 \$.

**Résolution 20.01.005**

**6. Autorisation des certificats de crédit pour le mois de décembre 2019**

*Pièce CM-20-01-005*

**CONSIDÉRANT QUE** pour le mois de décembre 2019, des dépenses ont été effectuées dans les domaines municipaux de la voirie, l'administration, les sports et la culture et le service incendie; et

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des certificats de crédit pour ce mois présenté avec la pièce jointe en annexe de ce procès-verbal et portant la codification CM-20-01-005.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Pâquerette Thériault et unanimement résolu par les membres présents du Conseil municipal d'entériner les certificats de crédit du mois de décembre 2019.

<b>CERTIFICATS DE CRÉDIT – DÉCEMBRE 2019</b>
<b>ADM-19-12-003</b>
<b>V-19-12-003</b>
<b>L-19-12-003</b>
<b>SI-19-12-003</b>

**Résolution 20.01.006**

**7. Autorisation des engagements de crédit pour le mois de janvier 2020**

*Pièce CM-20-01-006*

**CONSIDÉRANT QUE** pour le mois de janvier 2020, des dépenses seront effectuées dans les domaines municipaux de la voirie, l'administration, les sports et la culture et le service incendie; et

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des engagements de crédit pour le prochain mois présenté avec la pièce jointe en annexe de ce procès-verbal et portant la codification CM-20-01-006.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Abel Thériault et unanimement résolu par les membres présents du Conseil municipal d'entériner les engagements de crédit du mois de janvier 2020.

<b>ENGAGEMENTS DE CRÉDIT – JANVIER 2020</b>
<b>ADM-20-01-001</b>
<b>V-20-01-001</b>
<b>L-20-01-001</b>
<b>SI-20-01-001</b>

**8. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

*Pièce CM-20-01-008*

Dépôt au Conseil municipal et dans les archives municipales pertinentes de la correspondance suivante présenté avec la pièce jointe en annexe de ce procès-verbal et portant la codification CM-20-01-008 :

- **MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC** – Ristourne 2018 de la Municipalité

**ADMINISTRATION**

**Résolution 20.01.007**

**9. DEMANDE D'AUTORISATION – Nomination du maire suppléant (novembre 2019 à juin 2020)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 116 du Code municipal du Québec permet de « nommer un des conseillers comme maire suppléant lequel en l'absence du Maire ou pendant la vacance de cette charge remplit les fonctions du Maire avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 203 du Code municipal du Québec prévoit que « *tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité doivent être signés conjointement par le Maire et le secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le secrétaire-trésorier* »;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de nommer un membre du Conseil afin de pallier une éventuelle absence ou incapacité du maire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal désire nommer un maire suppléant différent par période de rotation de 8 mois;

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Vallier Côté et unanimement résolu par les membres présents du Conseil municipal de nommer le conseiller municipal Monsieur Abel Thériault au poste de maire suppléant pour la période de novembre 2019 à juin 2020. Il est également résolu d'autoriser le titulaire de la charge de maire suppléant à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Épiphane, conjointement avec le secrétaire-trésorier tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité en cas d'absence ou d'incapacité du Maire ou de vacance dans la charge de Maire.

10. **DÉPÔT DE DOCUMENT AU CONSEIL – Rapport annuel 2018 sur la gestion de l'eau potable de la Municipalité pour la Stratégie municipale d'économie d'eau potable du gouvernement du Québec**

*Pièce CM-20-01-013*

Dépôt au Conseil municipal et dans les archives municipales pertinentes du rapport annuel 2018 sur la gestion de l'eau potable de la Municipalité pour la Stratégie municipale d'économie d'eau potable du gouvernement du Québec. Ce rapport est présenté avec la pièce jointe en annexe de ce procès-verbal et portant la codification CM-20-01-013.

**Résolution 20.01.008**

11. **DEMANDE D'AUTORISATION – Co-Éco – Réponse municipale à la demande d'intérêt pour un éventuel regroupement des municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup pour la collecte des fosses septiques**

*Pièce CM-20-01-011*

**CONSIDÉRANT QUE** Co-Éco a été mandaté par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup afin de sonder les municipalités par rapport

à un éventuel regroupement pour la collecte des fosses septiques;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme cherche à travers cette collecte d'information les différents leviers, freins, questionnements, facilitants ou difficultés qui pourraient survenir dans un tel dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus épiphanois ont discuté de ce point lors de la séance plénière de leur instance qui s'est tenue le 6 janvier 2020; et

**CONSIDÉRANT QUE** la documentation nécessaire à la prise de décision du Conseil municipal est présentée avec la pièce jointe en annexe de ce procès-verbal et portant la codification CM-20-01-011.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Caroline Coulomb et unanimement résolu par les membres présents du Conseil municipal de mandater la Direction générale pour qu'elle transmette la réponse du Conseil à ce sondage. Le positionnement municipal dans ce dossier est une réponse négative à cette demande d'intérêt des municipalités par Co-Éco pour le compte de la MRC de Rivière-du-Loup pour un éventuel regroupement pour la collecte des fosses septiques.

**Résolution 20.01.009**

**12. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – Club Optimiste de Saint-Épiphanie – Demande d'une commandite municipale pour le tournoi de golf annuel des Optimistes**

*Pièce CM-20-01-010*

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande d'aide financière pour le tournoi de golf annuel du Club Optimiste de Saint-Épiphanie;

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds amassés serviront la mission du Club qui est l'Aide à la jeunesse;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club Optimiste est très présent dans le mécénat épiphanois depuis de nombreuses années; et

**CONSIDÉRANT QUE** la documentation nécessaire à la prise de décision du Conseil municipal est présentée avec la pièce jointe en annexe de ce procès-verbal et portant la codification CM-20-01-010.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Guillaume Tardif et unanimement résolu par les membres présents du Conseil municipal d'autoriser la Direction générale à effectuer une donation au

montant de cent vingt-cinq dollars (125,00 \$) au Club Optimiste de Saint-Épiphanie pour l'organisation de leur tournoi annuel de golf servant à amasser des fonds pour les aider dans la réalisation de leur mission qui est l'Aide à la jeunesse.

**Résolution 20.01.010**

**13. DEMANDE D'AUTORISATION – Transferts budgétaires**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à des prévisions budgétaires pour l'année en cours; et

**CONSIDÉRANT QUE** des événements ou des développements ponctuels exigent des transferts des fonds budgétés.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Abel Thériault et unanimement résolu par les membres présents du Conseil municipal d'autoriser les officiers municipaux à faire des transferts de fonds budgétés selon les paramètres établis ici-bas :

1 175 \$

Du compte no. 02-35500-521- confection lignes de rues (voirie-circulation et stationnement), au compte no. 02-35500-641- plaques de rues et signalisation (circulation et stationnement)

601 \$

Du compte no. 02-33020-454- formation et perfectionnement (voirie-hiver), au compte no. 02-33020-641- articles de quincaillerie (voirie-hiver)

5 705 \$

Du compte no. 02-32012-141- salaires voirie paroisse (voirie-été), au compte no. 02-33020-631- carburant, huile et graisse (voirie-hiver)

400 \$

Du compte no. 02-41300-414- soutien informatique réservoir (réseau et distribution de l'eau), au compte no. 02-41300-444- service technique réservoir (réseau et distribution de l'eau)

400 \$

Du compte no. 02-70120-451- sous-traitance loisirs (loisirs- centre communautaire), au compte no. 02-70120-691- équipements et articles de sports (loisirs-centre communautaire)

## **VOIRIE**

Aucun point.

## **SÉCURITÉ INCENDIE**

### **14. DÉPÔT DE DOCUMENT AU CONSEIL – Rapport du mois de décembre 2019 sur les activités du service de sécurité incendie**

*Pièce CM-20-01-012*

La trésorière-adjointe, Madame Nadia Bérubé, procède au dépôt au Conseil municipal et dans les archives pertinentes du rapport mensuel des activités du Service de sécurité incendie pour le mois de décembre 2019.

## **SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **Résolution 20.01.011**

### **15. DEMANDE D'AUTORISATION – Acceptation de la subvention du Fonds d'Aide au Milieu de Desjardins – Équipement sportif – Service des Sports, de la Culture et de la Vie communautaire**

*Pièce CM-20-01-009*

**CONSIDÉRANT QUE** Desjardins a mis en place le Fond d'aide au développement du milieu (FADM) qui est constitué grâce à la volonté des membres qui autorisent l'institution financière en assemblée générale annuelle qu'une partie de leur ristourne soit investie dans la collectivité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a déposé une demande à ce Fonds pour l'obtention de matériels sportifs pour le Service des Sports, de la Culture et de la Vie communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** Desjardins, par l'entremise du FADM, a décidé de soutenir le projet de la Municipalité avec l'intérêt d'y investir un montant égal à la moitié de l'investissement municipal et jusqu'à concurrence d'un montant de mille dollars (1 000,00 \$);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité se doit maintenant d'annoncer à Desjardins son intention ou non de prendre possession de cette commandite à son égard; et

**CONSIDÉRANT QUE** la documentation nécessaire à la prise de décision du Conseil municipal est présentée avec la pièce jointe en annexe de ce procès-verbal et portant la codification CM-20-01-009.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Vallier Côté et unanimement résolu par les membres présents du Conseil municipal d'accepter la subvention à venir du FADM de Desjardins avec les conditions connues à ce jour. Il est également résolu que le Technicien du Service des Sports, de la Culture et de la Vie communautaire et la Direction générale seront responsables de ce dossier.

## **URBANISME**

### **Résolution 20.01.012**

#### **16. DEMANDE D'AUTORISATION – Renouvellement de sièges au Comité consultatif en urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité dispose d'un règlement constitutif pour un comité consultatif en urbanisme avec le règlement municipal numéro 137-88;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité est composé de 7 personnes habiles à voter et deux ressources externes sans droits de vote;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi ses membres, nous retrouvons 4 contribuables résidents de la Municipalité, le Maire ainsi que 2 conseillers municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les contribuables disposent des sièges numéros 1 à 4, les conseillers municipaux les sièges numéros 5 et 6 et le Maire le siège numéro 7;

**CONSIDÉRANT QUE** les sièges pairs ont un mandat d'une (1) année et les sièges impairs un mandat de 2 années;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Michel Morin, au siège numéro 2 et président du Comité consultatif en urbanisme, a signifié son intention de démissionner de son poste au sein de ce comité;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur François Larouche, au siège numéro 4, a signifié sa volonté de disposer d'un nouveau mandat d'une (1) année;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller municipal, Monsieur Abel Thériault, au siège numéro 5, a signifié sa volonté de disposer d'un nouveau mandat de 2 années;

**CONSIDÉRANT QUE** la conseillère municipale Madame Caroline Coulombe, au siège numéro 6, a signifié sa volonté de disposer d'un nouveau mandat d'une (1) année;

**CONSIDÉRANT QUE** cette résolution abroge la résolution du Conseil municipal numéro 19.12.299.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Pâquerette Thériault et unanimement résolu par les membres présents du Conseil municipal :

- a) de confirmer de nouveau dans leurs fonctions respectives qu'ils avaient tous au sein du Comité consultatif en urbanisme Monsieur François Larouche, Monsieur Abel Thériault et Madame Caroline Coulombe;
- b) d'accepter la démission de Monsieur Michel Morin du siège numéro 2 et président du Comité consultatif en urbanisme; et
- c) de mandater la Direction générale à faire les démarches nécessaires pour pourvoir ce poste devenu vacant.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### **17. Période des questions**

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 20 h 38.

#### **Résolution 20.01.012**

### **18. Levée de l'assemblée**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Vallier Côté et unanimement résolu par les membres présents du Conseil de lever la séance ordinaire à 20 h 45.

---

**Monsieur Renald Côté**  
**Maire**

---

**Madame Nadia Bérubé**  
**Secrétaire-trésorière adjointe**

Moi, Renald Côté, Maire de la Municipalité de Saint-Épiphane, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.